



Marignane, le 24 août 2024

Monsieur François BAYROU
Maire de PAU et Président Agglo de Pau
Hôtel de Ville
Place Royale
64036 Pau Cedex

AR 196 684 2908 5

Affaire suivie par Monsieur Patrice BOULANGER
Secrétaire de l'Association ETF 64

Référence : DAC agglomération de PAU
projet de Loi 150 Urbanisme Commercial transmis du Sénat le 24 juillet 2024
article L 111-2 du Code de l'Organisation Judiciaire – accès à la Justice
Lutte contre la corruption et les excès de pouvoirs des autorités publiques
Principe de précaution pour protéger les victimes d'infractions
Demande : participation à l'élaboration du DAC de l'Agglomération de PAU – MORATOIRE de 5 ans

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous rappeler :

- 1) Notre courrier du 17 février 2020 concernant le DAC de PAU, la réponse du 13 mai 2020 de Madame GOURAULT Ministre de la Cohésion des Territoires, votre réponse du 26 mars 2020.
- 2) Nos interventions pendant le Grand Débat pour vous alerter des millions de m² exploités illégalement représentant des milliards de fraudes voir : <https://www.youtube.com/watch?v=5dx--ohecJI>
- 3) Notre livre 418milliards, la fraude de la grande distribution avec la complicité de l'administration et des élus, remis plusieurs fois à Monsieur le Député Jean-Paul MATTEI, à sa permanence et à l'Assemblée Nationale, aucune intervention contre la concurrence déloyale et les excès de pouvoir.

Comme vous le savez le projet de loi sur l'obligation du Document d'Aménagement Commercial opposable vient d'être à nouveau présenté à l'Assemblée Nationale le 24 juillet 2024.

Nous vous communiquons les courriers que nous venons d'adresser le 16 août 2024 à :

- ✓ Madame Yaël BRAU PIVET, Présidente de l'Assemblée Nationale
- ✓ Monsieur ARMAND, Président de la Commission des Affaires Economiques

Leur demandant de mettre en place un **MORATOIRE DE 5 ANS**, pour que soit publié le rapport de tous les mètres carrés exploités légalement par la grande distribution et le rapport de tous les mètres carrés exploités illégalement afin de prendre les dispositions qui s'imposent contre la concurrence déloyale, les abus de position dominantes et les excès de pouvoir de certains élus pour restaurer notre état de droit.

Aujourd'hui, nous avons l'honneur de vous solliciter la participation de Monsieur Patrice BOULANGER, secrétaire d'EN TOUTE FRANCHISE du département des Pyrénées Atlantiques, à l'élaboration du Document d'Aménagement Commercial de l'agglomération de PAU que nous réclamons depuis des années (pour joindre Monsieur Patrice Boulanger 06 18 67 02 63 – patriceboulanger@outlook.fr).

Dans l'attente de votre réponse nous informant de la suite que vous réserverez à notre demande, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire et Président AG.PAU, en l'expression de notre considération distinguée.

DONNETTE Martine
La Présidente

Dossier DAC

1/2

POUR UN MORATOIRE DE CINQ ANS SUR TOUTES LES SURFACES ILLICITES

**QUE SONT-ILS DEVENUS, COMBIEN ?
DANS L'INDIFFÉRENCE GÉNÉRALE**



POUR UN MORATOIRE DE 5 ANS

**STOP AUX FRAUDES
DES INFORMATIONS FOURNIES
DANS LES DOSSIERS DE
CDAC - CNAC
Permis de construire**

**NOUS NE VOUS AVONS PAS DONNÉ
NOTRE CONSENTEMENT
POUR NOUS RUINER, NOUS PILLER, NOUS ÉLIMINER**

**et pour les Excès
de pouvoir
des ÉLUS, de
l'ADMINISTRATION,
et de LA JUSTICE**



418 MILLIARDS
LA FRAUDE DE LA GRANDE DISTRIBUTION
AVEC LA COMPLICITÉ DES ÉLUS,
DE L'ADMINISTRATION ET DE LA JUSTICE

<https://en-toutefranchise.com>